



# Créer une activité de diversification LA VITICULTURE



## Présentation et enjeux de la filière

La viticulture landaise s'articule autour de plusieurs zones viticoles de productions distinctes :

- le Tursan bénéficiant depuis 2011 d'une appellation d'origine contrôlée (AOC)
- la Chalosse et sables fauves au sud de l'Adour dédiée aux vins de terroirs landais
- les vins des sables cultivés dans les plaines proches de l'océan
- la région du « Bas-Armagnac », frontalière du Gers, orientée traditionnellement vers les eaux de vie et les vins de liqueur (« Le Floc »)
- les côtes de Gascogne, présents dans les Landes, le Gers et le Lot-et-Garonne, vins blancs moelleux et doux.

Elle est en fort recul depuis les années 1970 :

- le nombre de déclarants est passé de 3 600 à 249 (source AGRESTE - RGA 2020)
- les surfaces sont passées de 9800 ha à environ 1837 ha (source AGRESTE - RGA 2020)
- Les volumes déclarés en 2020 étaient de 110 000 hl, dont 12 000 en AOP, 47 000 en IGP, 24 000 en VSIG et 27 000 destinés à l'Armagnac (Source Douanes - Production 2020).

Ce recul s'explique par la disparition des très petits vignobles, destinés à l'autoconsommation. Aujourd'hui la vendange est commercialisée ou livrée à des caves coopératives.

L'atelier viticole reste majoritairement une activité complémentaire au sein d'une exploitation agricole en polyculture, avec éventuellement de l'élevage. Pour 8 sur 10 déclarants de récolte, la vigne occupe moins du quart de la SAU.

La viticulture landaise représente 1,6 % de la surface agricole du département et 7% de la valeur de la ferme landaise (source AGRESTE).

Comme dans d'autres filières, il va falloir gérer le vieillissement des exploitants agricoles : ceux de plus de 60 ans représentaient le quart des effectifs, détenant 14 % des surfaces viticoles en 2017 (données AGRESTE).

Dans un contexte commercial porteur, l'objectif de la filière est de parvenir au renouvellement des générations pour maintenir, voire développer les surfaces en production.

## Surfaces et cépages dans les Landes

La production viticole landaise occupe une surface de 1837 ha (source AGRESTE - RGA 2020) représentant un volume approximatif de 110 000 hl.

26 producteurs étaient agréés en agriculture biologique sur une surface de 150 ha.

70 % des surfaces du vignoble de Tursan et 36% des surfaces en IGP Landes sont engagées dans une démarche qualité et environnementale.

Les principaux cépages utilisés sont :

- pour la production d'Armagnac : Baco, Ugni Blanc et Colombard
- pour les vins blancs : Colombard, Gros Manseng, Ugni blanc, Sauvignon Blanc, Baroque
- pour les vins rouges : Cabernet franc, Tannat, Merlot et Cabernet Sauvignon.

## Le pari de la qualité

La commercialisation se fait majoritairement sous signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO) : AOP Tursan, IGP Landes et Côtes de Gascogne et AOC Floc de Gascogne et Armagnac.

Depuis 2003, la cave des vigneronns de Tursan est adhérente à la norme Agri confiance NFV01-05. Depuis 2018, elle a obtenu la norme Agri confiance environnement qui permet de certifier la valeur qualitative sociale et environnementale de ses vins.



## Besoins et tendances de la filière

Face à cette forte baisse des surfaces viticoles sur le territoire landais, la filière cherche un nouveau souffle.



Ce développement passe par le transfert des droits de plantation depuis des parcelles viticoles délaissées à proximité des habitations du fait des nouvelles réglementations de protection des riverains.

Ces droits permettront de créer de nouvelles plantations sur des surfaces agricoles adaptées à la culture de la vigne pour que la production soit viable. La ressource en eau n'est pas indispensable mais l'orientation des pentes est primordiale. Les parcelles viticoles doivent principalement être orientées Sud-Est à Ouest. Des expérimentations sont en cours sur des pentes orientées Nord pour les cépages blancs en IGP.

Toutes les surfaces ne se prêtent donc pas à la production viticole, notamment les AOP, dont les aires sont strictement délimitées par l'INAO. Ainsi, pour l'AOP Tursan, ce sont les parcelles à proximité de la commune de Geaune qui sont recherchées.

**A moyen terme, ce besoin est évalué à 200 ha de surfaces agricoles destinées à la plantation de vigne tous cépages confondus.**

Enfin ce développement permettra de renforcer la filière viticole et notamment développer la culture biologique (qui n'est possible qu'après la troisième année culturale) mais également les certifications telles que la certification «Haute Valeur Environnementale» (HVE).

Pour rappel, la loi Egalim a fixé l'obligation de détenir un signe de qualité Certification environnementale pour pouvoir produire des vins en AOP et AOC en 2030.

# Conditions de production

## LE SOL

La vigne a une préférence pour un sous-sol drainant et argilo-calcaire. Les sols riches sont proscrits. Il est nécessaire d'avoir un ensoleillement adapté, de ce fait les pentes orientées Sud et Sud-ouest sont adaptées pour un bon état cultural global.

## BESOINS EN EAU

La vigne, de par son enracinement profond, est moins sensible au stress hydrique que les cultures annuelles. Il est à préciser que des installations type goutte à goutte peuvent venir pallier un manque d'eau mais cela reste mineur au sein du territoire. En matière d'irrigation, il faut préciser qu'au sein d'une AOC cette pratique est interdite contrairement à l'IGP où cela est autorisé.

## MAIN-D'OEUVRE

	Estimations du temps de travail (h/ha)
Pré-taille, taille, tirage des bois, entretien du palissage	70
Palissage	20
Epamprage	20
Complantation	4
Traitement et fertilisation	22
Rognage	4
Vendange	5

Ces temps peuvent varier suivant les années, les objectifs de rendements, le nombre d'opération en vert (ajout de temps si effeuillage, éclaircissage, entretien du palissage...).

Sources : *Chambre d'agriculture Tarn et Garonne et Chambre d'agriculture du Lot*



# Investissements nécessaires à la production

## RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE : COÛTS

Opération	PU	Coûts totaux (€)
Prestation arrachage	1300	1300
Preparation du sol	90	324

## FRAIS FOURNITURE

Designation	PU	Nb	Cout hectare (€)
Plantation mecanique	0,29 €	4000	1 160
Plants	1,40 €	4000	5 600
Piquets fer	6,00 €	760	4 560
Piquets acaccia	6,00 €	80	480
Amare corniere prolonge	0,83 €	80	66
Amare corniere	2,98 €	80	238
Fils 2,5	1,56 €	500	780
Fils 2	1,54 €	500	770
Gripple medium	0,63 €	120	76
Tuteurs galva + agraphe	0,75 €	4000	3 000
Source : Cave Coopérative du Tursan			<b>16 730</b>

Ces frais sont sensibles aux changements des prix suivant l'inflation et la qualité du matériel.

## INVESTISSEMENTS LIÉS À LA MÉCANISATION

Matériel spécifique	Prix unitaire (€)
Tracteur viticole	50 000
Sécateur électrique	1 000
Broyeur sarment	2 700
Travail du sol	5 000
Atomiseur	18 000

## SUBVENTIONS

- **Aides à la plantation** : depuis 2016, il n'y a aucune aide à la plantation sur des droits nouveaux.
- **Restructuration du vignoble (FranceAgriMer)** : arrachage de vignes exploitées par le demandeur et plantation de surfaces équivalentes avec changement de cépage ou de densité d'au moins 10 %. Plus d'infos sur franceagrimer.fr.
- **PCAE Plan Végétal Environnement (PVE)** : ce dispositif finance les investissements matériels pour la réduction des pollutions, de l'érosion des sols et/ou de la préservation de l'eau. Taux d'aides de 30 % pouvant être majoré à 40% si exploitation en AB.

**Chambre agriculture des Landes**  
pôle développement  
cité galliane  
40005 Mont-de-Marsan cedex

landes.chambre-agriculture.fr 



**Contact :**  
**Romane BORDENAVE**

conseillère viticulture 06 76 86 41 04

romane.bordenave@landes.chambagri.fr

